

**Département de l'Isère  
Canton de l'Oisans  
Commune LES DEUX ALPES**

**Délibération n° 2023-175  
Conseil municipal  
Séance du 21 août 2023**

**L'an deux mille vingt-trois, le 21 août à 18h,**

Le conseil municipal de la commune LES DEUX ALPES, dûment convoqué le 17 août 2023, a tenu une réunion en session ordinaire, sous la présidence de M. Stéphane SAUVEBOIS.

**Présents :** Stéphane AUVEBOIS, maire,

Xavier SILLON, Stéphanie DEBOUT, Jocelyne MARTIN, Delphine VAZEUX, Adjoints,

Michel MARTIN, maire délégué de Venosc,

Jean-Noël CHALVIN, Brigitte MANIN, Florence BEL, Virginie DUMONT, Angélique AGUILAR,

Estelle FAURE, Louise TEXIER LELONG, Etienne DRUMAIN

Agnès ARGENTIER, Stéphane GALLAND, Cécile NEYRAUD, conseillers municipaux.

**Absent :** Philippe PRIMATESTA

**Pouvoirs :**

Eric HAZAK donne pouvoir à Stéphane SAUVEBOIS

Laurent CAIOLO SERRA donne pouvoir à Jocelyne MARTIN

Mélanie FIAT donne pouvoir à Louise TEXIER LELONG

Romain CHARREL donne pouvoir à Angélique AGUILAR

M. LAVAUD Simon donne pouvoir à M. MARTIN Michel

**Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il a été procédé à la nomination d'une secrétaire de séance prise au sein du conseil : Mme Jocelyne MARTIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées et conformément à l'article L.2121-18 du même code, la séance a été publique.**

**INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – 5.3- Désignation de représentants**

**OBJET : Désignation du correspondant défense**

Monsieur le Maire expose :

Créée en 2001 par le secrétaire d'Etat à la Défense et aux Anciens Combattants, la fonction de correspondant défense a vocation à développer le lien armée-nation et promouvoir l'esprit de défense.

Depuis l'instauration du programme de professionnalisation des armées et de suspension de la conscription, chaque conseil municipal a la possibilité de désigner en son sein un correspondant Défense dont la mission s'articule autour de quatre axes principaux :

- Informer les citoyens de la possibilité qui leur est offerte de participer aux activités de défense au titre des préparations militaires, du volontariat et de la réserve militaire ;
- Promouvoir les métiers de la défense,

Monsieur le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat

le..... Stéphane SAUVEBOIS, Maire.

- Sensibiliser les jeunes au devoir de mémoire, en réalisant par exemple des manifestations à l'occasion de fêtes nationales, de célébrations ou de commémorations ;
- Organiser des visites de sites militaires, des conférences débats...

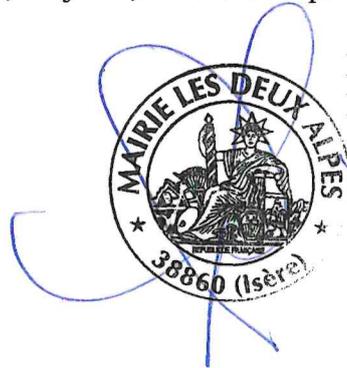
Pour exercer ses fonctions, le correspondant bénéficie d'une information régulière. Il est l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires territoriales et, en particulier, du délégué militaire départemental.

Monsieur le Maire sollicite des candidatures et après que M. Étienne DRUMAIN se soit porté candidat, il propose à l'assemblée de le désigner en qualité de correspondant Défense.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et après que Monsieur le maire ait demandé à chaque conseiller de se prononcer pour ou contre la délibération soumise au vote ou à s'abstenir, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **DESIGNE** M. Étienne DRUMAIN, correspondant Défense pour la commune Les Deux Alpes.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et ans que dessus. Au registre sont les signatures.



Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire, Stéphane SAUVEBOIS

Monsieur le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat

le..... Stéphane SAUVEBOIS, Maire.